https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2013-35-du-11-janvier-2013-modifiant-le-decret-n-2012-26-du-9-janvier-2012-relatif-a-la-commission-scientifique-independante-des-medecins/
Décret n° 2013-35 du 11 janvier 2013 modifiant le décret n° 2012-26 du 9 janvier 2012 relatif à la commission scientifique indépendante des médecins
11/01/2013
Ce décret révise la composition et le fonctionnement de la commission scientifique indépendante (CSI) des médecins chargée d'évaluer les organismes de développement professionnel continu (DPC) et modifie le décret initial publié en janvier 2012. Cette nouvelle CSI se compose ainsi de 41 membres (contre 28 dans la précédente composition) réservant une place importante aux sociétés savantes, au bénéfice de la médecine générale.